

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUTX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2026**

Délibération n° 2026-07-075

Date de la convocation : 12 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de procurations : 1

Votes : 22

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Le dix-huit septembre deux-mil-vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUTX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Geneviève MANDON, maire de la commune.

Membres présents :

MANDON Geneviève, SEUX Christian, CHOVET-LARGERON Béatrice, THOUMY Denis, EBOLI Laure, CHAVANA Jean-Luc, BERGER Estelle, BASTY Jean-Pierre, LANDON Jean-Luc, GRANGE Jean-Luc, BEAL Bénédicte, LESCANNE Etienne, GAGNAIRE-DENIS Julie, SABATIER Lucie, JACQUET Elodie, RAYMOND Jonathan, BALLERY Sarah, GOUTTE Marie, DEBROSSE Paulin, FAURE Guillaume, DESFOND Juliette.

Procurations :

BESSON Hélène, procuration à EBOLI Laure

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20260918-2026-07-075-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2026

Absent excusé : LARGERON Olivier

Secrétaire : CHAVANA Jean-Luc

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT
POUR LE PROJET DE RENATURATION DE LA COUR DE L'ECOLE DE L'ETANG**

Madame la maire expose que le Parc Naturel Régional du Pilat lance un appel à projets pour accompagner les communes dans leurs investissements qui contribuent à adapter le territoire au réchauffement climatique.

Après l'élaboration du diagnostic de vulnérabilité du Pilat en 2020-21, les acteurs ont défini en 2022 quatre enjeux prioritaires pour adapter le territoire au dérèglement climatique :

- forêt
- agriculture
- ressource en eau
- vivre ensemble

Cet appel à projet vise à encourager les communes qui, par leurs investissements, contribuent à répondre à ces enjeux.

Il est ouvert aux communes classées Parc et aux villes portes de moins de 10 000 habitants.

- plafond d'aide : 15 000 €,
- montant minimum de dépenses : 1 000 € HT,
- taux maximum d'aide : 80%.

Les dossiers doivent être déposés d'ici au 31 octobre 2026.

Au-delà du financement, il est proposé aux communes un accompagnement avec l'appui des techniciens du Parc (adaptation au changement climatique, paysage et urbanisme, forêt...).

Cet appel à projet 2026 « Soutien aux projets contribuant à l'adaptation du Pilat au changement climatique » est conduit avec l'appui de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il est proposé de répondre à cet appel à projets et de proposer la candidature de la commune pour le projet de renaturation de la cour de l'école de l'Etang.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** cette proposition et autorise Madame la maire à déposer le dossier et à signer les documents afférents.

ONT SIGNE AU REGISTRE LA MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFEAUX, le 18 septembre 2026.

La Maire
Geneviève MANDON

Le secrétaire de séance
Jean-Luc CHAVANA

